



REGLEMENT

TOURNOI ULTIMATE PING

Responsable de la Compétition : Denis LAVALETTE

06 51 44 20 30

Email : dlavalette@free.fr

Inscriptions :

<https://www.helloasso.com/associations/comite-departemental-de-tennis-de-table-92/evenements/tournoi-ultimate-ping-2>

Date de clôture des inscriptions : 15 avril 2020

Date de l'épreuve : 18 et 19 avril 2020

Lieu : CHATENAY-MALABRY – Gymnase Jules Verne 254 avenue de la Division Leclerc

Tarifs des engagements : 10€ en simple et 12€ en double (la paire)

Préambule

Le Tournoi ULTIMATE PING est une épreuve organisée par le CDTT 92. C'est un tournoi open destiné à faire jouer le plus grand nombre de licenciés. Dans l'ensemble de ce règlement, les termes « joueur » ou « participant » désignent indifféremment les joueurs et les joueuses. Aucun coefficient n'est attribué pour le classement FFTT.

ARTICLE 1 : Conditions de participation

Pour participer à cette épreuve, si les joueurs ne sont pas licenciés à la FFTT, les joueurs se verront attribuer une licence événementielle.

ARTICLE 2 : Licence et certificat médical

Chaque participant doit être en règle avec la certification médicale. La mention « Certificat médical présenté » doit être inscrite sur son attestation de licence. Si cette mention n'apparaît pas, le licencié pourra être autorisé à jouer à condition de présenter le jour de l'épreuve un certificat médical datant de moins d'un an ou de prouver sa licenciation et sa certification médicale par consultation des informations issues de la base SPID ou via l'application FFTT. Tout joueur dont la licence ne serait pas validée dans la base fédérale ne sera pas autorisé à jouer.

ARTICLE 3 : Catégories – Limitation

Chaque participant peut s'inscrire dans les tableaux du samedi et/ou les tableaux du dimanche.

TABLEAUX DE SIMPLES

- Limités à 60 participants sur chacune des journées : le samedi et le dimanche

TABLEAUX DE DOUBLES

- Limités à 32 paires (soit 64 participants) sur chacune des journées : le samedi et le dimanche

Le samedi 18 avril 2020 :

Tableau de simples et tableau de doubles ouverts aux licenciés dont le classement ne dépasse pas 900 points.

Le dimanche 19 avril 2020 :

Tableau de simples et tableau de doubles ouverts aux licenciés toutes séries.

Les tableaux sont ouverts à toutes les catégories d'âges à partir de la catégorie Minimale.

Article 4 : Engagements

Le montant de l'inscription est fixé à 10 euros pour la participation au tableau de simples et à 12 euros, la paire, pour la participation au tableau de doubles. En cas de places vacantes, des inscriptions pourront être prises sur place le jour de l'épreuve.

Les engagements doivent être saisis sur le site internet « helloasso ».

Inscriptions et paiement via le lien ci-dessous :

<https://www.helloasso.com/associations/comite-departemental-de-tennis-de-table-92/evenements/tournoi-ultimate-ping-2>

La clôture des engagements est fixée au 17 avril 2020 à midi.

Article 5 : Déroulement sportif

5 aires de jeu seront mises en place.

TABLEAU DE SIMPLES

Les joueurs seront répartis par poules de 6 joueurs. Les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour un TED (tableau à élimination directe). Les autres seront éliminés. Les parties se disputeront en 1 manche lors des poules et au meilleur des 3 manches pour le tableau final.

TABLEAU DE DOUBLES

Il s'agira d'un TED (tableau à élimination directe).

En cas de faible participation dans l'un ou l'autre des 2 tableaux, le responsable de l'épreuve pourra adapter le déroulement selon la formule la mieux adaptée (composition des poules et nombre de qualifiés).

Quels que soient le tableau et la formule choisie, aucune partie de classement ne sera jouée.

Les résultats de ces tableaux ne seront pas remontés sous SPID.

ARTICLE 6 : Tenue - Balles

Une tenue réglementaire est obligatoire pour chaque participant(e). Les balles seront en celluloid et de couleur orange.

ARTICLE 7 : Pointage

Le pointage des joueurs s'effectuera une demi-heure avant le début de l'épreuve. Les horaires seront établis ultérieurement en fonction des engagements et envoyés aux correspondants des associations.

ARTICLE 8 : Retard – Forfait

Tout joueur ne disputant pas une partie comptant pour la poule dans laquelle il était qualifié ou abandonnant au cours de celle-ci sera définitivement exclu de la poule. Il ne pourra pas disputer ses éventuelles parties restantes.

ARTICLE 9 : Récompenses

Une récompense sera remise aux **quatre premiers** de chaque **tableau**.

De plus, une dotation sera mise en jeu pour les **4 premiers** de chaque tableau.

Tableaux	Simple Limité à 900 points	Simple Toutes séries	Doubles (la paire) → 900 points	Doubles (la paire) → Toutes séries
1 ^{er}	80€	120€	100€	140€
2 ^{ème}	40€	60€	60€	80€
3 ^{ème} et 4 ^{ème}	25€	30€	40€	40€

Les Récompenses et Bons d'Achat ne seront remis qu'aux joueurs effectivement présents lors des podiums.

ARTICLE 10 : Règles spécifiques à l'ULTIMATE PING

Un rappel des règles du jeu sera fait au début de la compétition : celles-ci seront affichées dans la salle.